

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

---

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue lundi le 2 mars 2020 à compter de 19h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde.

### Sont présent(e)s :

M. André Chenail, maire;  
Mme Geneviève Bourdon, district n° 2;  
Mme Véronique Thibault, district n° 3;  
M. Marcel Tremblay, district n° 4;  
M. Robert Arcoite, district n° 6;

### Sont absents :

M. François Barbeau, district n° 1;  
Mme Sophie Provost, district n° 5;

### Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale adjointe

## **1 - VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19h00, M. André Chenail, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

## **2 – MOMENT DE RECUEILLEMENT**

Le président d'assemblée invite les personnes présentes à un moment de recueillement.

**2020-03-058**

## **3 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est résolu unanimement par les conseiller d'accepter l'ordre du jour tel que déposé.  
**ADOPTÉE**

**2020-03-059**

## **4A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020**

Il est résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 soit approuvé tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2020-03-060**

## **5A – ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.463 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE**

Considérant l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C-27.1) lequel prescrit l'obligation de la Municipalité d'adopter un règlement sur la gestion contractuelle ;

Considérant que ce règlement doit prévoir des mesures visant à soutenir une saine passation et gestion des contrats municipaux ;

Considérant que les mesures sont instaurées afin de promouvoir la transparence de l'octroi des contrats municipaux dans le respect des règles relatives à l'adjudication de tels contrats prévus dans les lois qui régissent le fonctionnement des organismes municipaux ;

Considérant qu'avis de motion et présentation du projet du présent règlement a été donné le 3 février 2020 par Sophie Provost, conseillère;

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

---

En conséquence, il est proposé par Geneviève Bourdon, conseillère, appuyé par Marcel Tremblay, conseiller et résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Clotilde adopte le présent règlement concernant la gestion contractuelle portant le numéro 463.

**ADOPTÉE**

2020-03-061

## 5B – ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.464 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

Considérant l'article 491 du *Code municipal du Québec* qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances ;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Clotilde désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal ;

Considérant qu' il est opportun que le Conseil adopte un règlement à cet effet ;

Considérant qu' avis de motion et présentation du présent règlement a été donné le 3 février 2020 par Marcel Tremblay, conseiller;

En conséquence, il est proposé par Marcel Tremblay, conseiller, appuyé par Robert Arcoite, conseiller et résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Clotilde adopte le présent règlement concernant la régie interne des séances du conseil portant le numéro 464.

**ADOPTÉE**

2020-03-062

## 5C - RÉOLUTION - CONSULTATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES SEIGNERIES PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023

Considérant que le 5 février 2020, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries transmettait à la municipalité de Sainte-Clotilde son projet de plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 à des fins de consultation;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers d'approuver le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 tel que soumis par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

**ADOPTÉE**

2020-03-063

## 5D - CHANGEMENT DES SIGNATAIRES POUR LA CAISSE DES JARDINS DES MOISSONS

Considérant qu' il y a lieu de modifier la liste des personnes autorisées à signer les effets bancaires au nom de la Municipalité de Sainte-Clotilde auprès de la Caisse Desjardins des Moissons ;

Considérant que les fonctionnements réguliers des organismes municipaux impliquent un cosignataire principal sur le compte de la Municipalité ;

Considérant la résolution no.2020-01-013 qui nommait madame Sophie Provost à titre de mairesse suppléante ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers qu'à compter des présentes les signataires au compte seront :

- André Chenail, maire
- Sophie Provost, mairesse suppléante
- Amélie Latendresse, directrice générale adjointe

**ADOPTÉE**

# **PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE**

---

**2020-03-064**

## **5E - CONGRÈS DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC**

Attendu que la corporation des officiers municipaux agréés du Québec organise le congrès annuel le 27, 28 et 29 mai ;

Attendu que la directrice générale adjointe, Amélie Latendresse est disposée à assister à cette formation afin d'être à jour avec tous les changements ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers :

- Que le conseil municipal autorise la directrice générale adjointe à assister à ce congrès;
- Que la municipalité est responsable des frais d'inscription \$852.00 plus les taxes pour la directrice générale ainsi que les frais de déplacement, de séjour et des repas de ceux-ci pour cette formation.

**ADOPTÉE**

**2020-03-065**

## **5F – HONORAIRES – LLG CPA**

Considérant que par suite d'évènements hors du contrôle de la municipalité (maladie, démission...), la Municipalité avait pris du retard au niveau de la comptabilité ;

Considérant la facture no.13254 concernant les honoraires pour l'audit de l'exercice financier de 2018 ainsi que d'autres services professionnels rendus de LLG CPA pour un montant de 16 039.01\$ taxes incluses ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers de payer la facture no.13254 de LLG CPA au montant de 16 039.01\$ taxes incluses et de prendre les fonds à même le surplus général.

**ADOPTÉE**

**Le conseiller monsieur Robert Arcoite déclare avoir un intérêt pécuniaire dans la question suivant par conséquent il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question. Il quitte son siège à 19h04.**

**2020-03-066**

## **5G – AJUSTEMENT CONTRAT ENTRETIEN MÉNAGER**

Considérant les rénovations de l'hôtel de ville, ce qui entraîne une augmentation des heures pour l'entretien ménager ;

Considérant une augmentation des heures de location des salles du Centre Communautaire, ce qui entraîne une augmentation des heures pour l'entretien ménager ;

Considérant le tableau explicatif du contrat d'entretien ménager no.2020-001;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers d'autoriser l'ajustement du contrat d'entretien ménager tel que décrit au tableau 2020-001 et ce rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2020, tel que prévu au budget de 2020.

**ADOPTÉE**

**Le conseiller monsieur Robert Arcoite reprend son siège à 19h04.**

**2020-03-067**

## **5H – ASSURANCE CYBERRISQUES – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉ DU QUÉBEC**

Considérant qu' une assurance cyber risques est nécessaire ;

Considérant que la municipalité retient l'option A au coût de 500\$ ;

# **PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE**

---

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers

- Que la Municipalité autorise l'ajout de la couverture d'assurance cyber risques en retenant l'option A ;
- Que la directrice générale adjointe soit autorisée à remplir et à signer tous les documents qui en découlent ;
- Que la Municipalité soit autorisée à payer le montant maximal de 500.00\$ plus les taxes applicables ;
- Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 13000 429 et qu'un transfert de poste soit effectué.

**ADOPTÉE**

**2020-03-068**

## **5I – MANDAT DE CONSULTATION GÉNÉRALE DE SERVICE JURIDIQUE**

Considérant la soumission reçue de maître Rino Soucy de DHC Avocat au montant de 400\$ plus les taxes applicables pour un mandat de consultation générale de service juridique ;

Considérant que les contrats de service juridique peuvent être donné de gré à gré et ce, peu importe le montant du mandat ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers d'octroyer le mandat de consultation générale de service juridique à la firme DHC Avocat – maître Rino Soucy pour un montant annuel de 459.90\$ incluant les taxes.

**ADOPTÉE**

**2020-03-069**

## **5J - RÉOLUTION CONCERNANT LA RÉCUPÉRATION DE TPS-TVQ SUPPLÉMENTAIRE PAR ÉTHIER AVOCAT INC.**

Considérant l'offre de service de Me Jacques Éthier, avocat fiscaliste, de la firme Éthier Avocats inc., visant à analyser le système de taxes à la consommation reliée à la TPS et la TVQ dans le but de réclamer, s'il y a lieu, des sommes dues;

Considérant que la Municipalité versera à Éthier avocats inc. pour le travail exécuté une commission équivalente à 35 % des montants récupérés, plus les taxes;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du projet de contrat,

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers

- Que le contrat pour l'analyse du système de taxes à la consommation soit octroyé à Éthier avocats inc. selon l'offre de service soumise;
- Que la directrice générale adjointe soit autorisée à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**2020-03-070**

## **5K – ACHAT D'UN TERMINAL DE PAIEMENT PAR CARTE DE DÉBIT**

Considérant le nombre croissant de demandes de citoyens pour l'obtention d'un terminal pour le paiement par carte de débit, que ce soit pour les taxes municipales, la location de salle, les permis de construction ou autres ;

Considérant le prix d'un terminal Square au montant de 299\$ plus les taxes applicables ;

Considérant qu'il y aura un frais applicable de 0.10\$ par transaction ;

# **PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE**

---

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers d'autoriser l'achat d'un terminal au montant de 343.78\$ taxes incluses et d'autoriser le paiement des frais de transactions de 0.10\$ par transaction.

**ADOPTÉE**

**2020-03-071**

## **5L- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE ET UNE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES**

Marcel Tremblay, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 466 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et une délégation de compétence.
- Dépose le projet du règlement numéro 466 intitulé Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et une délégation de compétence.

**ADOPTÉE**

**2020-03-072**

## **5M – BORNE ÉLECTRIQUE – HÔTEL DE VILLE**

Considérant que la borne de recharge pour les véhicules électriques ne fonctionne plus ;

Considérant que Les Entreprises Simon Ste-Marie inc. nous propose d'en installer une nouvelle au montant 800\$ plus les taxes applicables ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers d'autoriser l'achat et l'installation de la nouvelle borne électrique de la firme Les Entreprises Simon Ste-Marie inc. pour un montant de 919.80\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE**

**2020-03-073**

## **5N – DEMANDE DE D'ANNULER LES FRAIS D'INTÉRÊTS DU CLIENT 1300**

Considérant la demande du client no.1300 concernant l'annulation des frais d'intérêts facturé à son compte pour retard de paiement ;

Considérant que l'article 981 du Code municipal stipule qu'il n'est pas du pouvoir du conseil ou des officiers municipaux de faire remise de ces intérêts ;

Considérant que l'article 1570 du Code civil stipule que le paiement fait sur capital et intérêts, mais qui n'est point intégral, s'impute d'abord sur les intérêts ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers

- de refuser la demande de remboursement des frais d'intérêts ;
- de demander un deuxième avis juridique sur la question.

**ADOPTÉE**

**2020-03-074**

## **6A - CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC**

Attendu que l'association des chefs en sécurité incendie du Québec organise le congrès annuel le 16 au 19 mai 2020 ;

Attendu que le directeur du Service des incendies, Stéphane Chenail ainsi que le chef des opérations des incendies, Luc Thivierge sont disposés à assister à cette formation afin d'être à jour avec tous les changements ;

Attendu que les frais d'inscription pour le congrès pour les membres de l'association sont de 575\$ plus les taxes applicables ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers :

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

---

- Que le conseil municipal autorise monsieur Stéphane Chenail et monsieur Luc Thivierge à assister à ce congrès;
- Que la municipalité est responsable des frais d'inscription de 661.10\$ taxes incluses pour le directeur et le chef des opérations du Service incendie ainsi que les frais de déplacement, de séjour et des repas de ceux-ci pour cette formation.

**ADOPTÉE**

**2020-03-075**

## **6B – DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL – SCHEMA COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE POUR L'AN 7**

- Considérant que l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie* prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activité annuel ;
- Considérant que le ministère de la Sécurité publique (MSP) a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences ;
- Considérant que le rapport annuel de 2019 couvrant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2019 a été préparé par le directeur du service incendie de la municipalité de Sainte-Clotilde ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers de déposer à la MRC des Jardins-de-Napierville le rapport annuel d'activité pour l'an sept du schéma de couverture de risque.

**ADOPTÉE**

**2020-03-076**

## **7A – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DU 1000 KM DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE ET D'UTILISATION D'UN DRONE**

- Attendu que le Grand défi Pierre Lavoie existe depuis maintenant 11 ans et son objectif est de créer le plus important happening santé jamais organisé dans la province;
- Attendu que ce sont 1 000 cyclistes qui sillonneront le Québec, du Saguenay jusqu'à Montréal en s'arrêtant dans 13 municipalités ;
- Attendu que le Grand défi Pierre Lavoie demande l'autorisation de traverser la municipalité de Sainte-Clotilde en passant par la montée Hope, le Grand Rang Sainte-Clotilde ainsi que la rue Notre-Dame, le matin du 20 juin 2020 entre 9h30 et 10h, sous escorte policière ;
- Attendu qu'il demande aussi l'autorisation pour l'utilisation de drones qui seront utilisés par des opérateurs de drones professionnels pour filmer les participants tout au long de leur périple et aussi prendre des images magnifiques des localités que le convoi traverse ;

Pour ces motifs, il est résolu unanimement :

- Que ce conseil autorise le Grand défi Pierre Lavoie à traverser la municipalité de Sainte-Clotilde par les chemins municipaux, soit la Montée Hope, Le Grand Rang Sainte-Clotilde ainsi que la rue Notre-Dame, le matin du 20 juin 2020 sous escorte policière.
- QUE ce conseil autorise également le Grand défi Pierre Lavoie, à utiliser des drones pour filmer les participants tout au long de leur périple. Cette autorisation leur permettra de faire décoller et atterrir des drones sur le territoire de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**2020-03-077**

## **7B - ENTENTE ET AUTRES FORMALITÉS DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES POUR LE BÉNÉFICE DES MUNICIPALITÉS**

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

---

- Considérant que l'article 14.7.1 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;
- Considérant que la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;
- Considérant que dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« **Appel d'offres** ») au bénéfice des municipalités;
- Considérant qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « **Contrat** »);
- Considérant que pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité de Sainte-Clotilde doit conclure une entente avec la FQM ;
- Considérant que la Municipalité de Sainte-Clotilde souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère ;
- Considérant que la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité de Sainte-Clotilde pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

Pour ces motifs, il est résolu unanimement :

- Que la Municipalité de Sainte-Clotilde participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère ;
- Que madame Amélie Latendresse, directrice générale adjointe, soit autorisée à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat ;
- Que madame Amélie Latendresse, directrice générale adjointe, soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité de Sainte-Clotilde, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres ;
- Que le directeur général ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

**ADOPTÉE**

**2020-03-078**

## **7C – ADOPTION DE LA POLITIQUE INTERNE DES TRAVAUX PUBLICS**

- Considérant la résolution no.19-07-201 concernant le Manuel de l'employé ;
- Considérant que la Municipalité souhaite adopter une politique afin de définir les règles régissant les employés du département des travaux publics de la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé résolu unanimement par les conseillers d'adopter la présente politique intitulé « Politique internet des travaux publics ».

**ADOPTÉE**

# **PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE**

---

**2020-03-079**

## **7D – VENTE AUX ENCHÈRES D'ÉQUIPEMENT MUNICIPAL – LES ENCANS RITCHIE BROS. (CANADA) LTÉE**

Considérant que la Municipalité veut se départir des biens suivants en raison de leur état général :

- Véhicule Ford F-450
- Faucheuse Kverneland Taarup 2624

Considérant qu' il y a lieu d'autoriser la vente de ces équipements à l'enchère publique par l'entremise de la compagnie Les Encans Ritchie Bros (Canada) Ltée ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que ce conseil autorise la vente aux enchères du véhicule F-450 ainsi que de la faucheuse Kverneland et ce par l'intermédiaire de la firme Les Encans Ritchie Bros. (Canada) Ltée ;
- Que monsieur Stéphane Nadeau, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer une entente à cet effet avec la firme Les Encans Ritchie Bros. (Canada) Ltée.

**ADOPTÉE**

**2020-03-080**

## **7E – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJET PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

Attendu que la municipalité de Sainte-Clotilde a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV)

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers que le conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde approuve les dépenses d'un montant de 19 833.19\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transport du Québec.

**ADOPTÉE**

**2020-03-081**

## **7F – ACHAT ET INSTALLATION CAMÉRA – GARAGE MUNICIPAL ET CASERNE**

Considérant que les caméras au garage et à la caserne sont désuètes ou ne fonctionne plus ;

Considérant le prix reçu de Ali Sécurité au montant de 1982.46\$ plus les taxes applicables ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers d'autoriser l'achat et l'installation de deux nouvelles caméras pour un montant de 2 279.33 taxes incluses.

**ADOPTÉE**



# **PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE**

---

**2020-03-082**

## **8A – FIN DE MANDAT – AXOR**

Considérant que la Municipalité avait mandaté la firme Axor pour la réalisation d'une étude et d'un devis technique pour la création d'un réseau sanitaire au Centre Communautaire ;

Considérant que les problèmes en eau potable au Centre Communautaire sont résolus ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers de mettre fin au mandat de la firme Axor concernant la création d'une étude et d'un devis technique pour la construction d'un réseau sanitaire au Centre Communautaire.

**ADOPTÉE**

**2020-03-083**

## **9A - MARCHÉ MOBILE « LA CARAVANE DES CULTURES » - AUTORISATION**

Attendu que la Caravane des Cultures est une initiative du Centre local de Développement des Jardins-de-Napierville et sera en fonction à partir du 23 mai jusqu'au 10 octobre 2020, plus spécifiquement sur le territoire de la municipalité de Sainte-Clotilde de 13h à 15h ;

Attendu que la Caravane des Cultures est un marché mobile qui a pour mission d'assurer un approvisionnement stable et à prix abordable de fruits et légumes de producteurs locaux sur l'ensemble du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville ;

Attendu que la Municipalité appuie le projet depuis le début des activités de la Caravane des Cultures ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- D'autoriser la Caravane des Cultures à stationner son camion sur le territoire de la municipalité de Sainte-Clotilde pour la période du 23 mai jusqu'au 10 octobre 2020, les samedis de 13h à 15h dans le stationnement de la bibliothèque ;
- Que copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

**ADOPTÉE**

## **10A-RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

Mme Amélie Latendresse, directrice générale adjointe, dépose le rapport des permis réalisé par monsieur Carl Simon pour le mois de janvier 2020.

Nombre de permis émis :	12
Valeur des travaux :	1 272 800\$

**2020-03-084**

## **10B – PROJET RÉSIDENTIEL LE BOISÉ DES PINS – NOM DES RUES**

Attendu que le promoteur du projet résidentiel le Boisé des pins débutera incessamment les travaux de construction de trois nouvelles rues pour leur développement résidentiel ;

En conséquence, il est proposé résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que le conseil municipal déclare que le nom des trois nouvelles rues pour le projet du Boisé des pins seront :
  - Rue des Grands-Ducs
  - Rue des Orioles
  - Rue des Buses

# **PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE**

---

- Qu'une demande soit adressée à la Commission de toponymie du Québec en vue de l'officialisation des toponymes.

**ADOPTÉE**

**2020-03-085**

## **10C - CONFÉRENCE WEB - COMBEQ**

Considérant que le 3 mars prochain, le gouvernement du Québec adoptera le projet de loi no.128 concernant l'encadrement à l'égard des chiens dangereux ;

Considérant que l'inspecteur municipal les nouvelles normes à l'égard des chiens dangereux dans le cadre de ses fonctions ;

Considérant que la COMBEQ offre un webinaire à ce sujet au montant de 83.75\$ plus les taxes applicables ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers d'approuver les frais au montant de 96.29\$ pour le webinaire concernant les nouvelles normes à l'égard des chiens dangereux.

**ADOPTÉE**

**2020-03-086**

## **11A- ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.465 CONCERNANT LES TARIFS POUR LE SERVICE DE CAMP DE JOUR**

Considérant que conformément aux articles 244.1 et suivant de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. chapitre F2.1), la municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses services sera financé au moyen d'un mode de tarification;

Considérant qu' il y a lieu d'établir une tarification pour le service de camp de jour offert par la municipalité;

Considérant qu' avis de motion et présentation du projet du présent règlement a été donné le 3 février 2020 par Geneviève Bourdon, conseillère;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Bourdon, conseillère, appuyé par Marcel Tremblay, conseiller et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 465, relatif à la tarification pour le service de camp de jour.

**ADOPTÉE**

**2020-03-087**

## **11B – ACTIVITÉ DE PÂQUES 2020**

Considérant la résolution no. 2020-02-043 approuvant le calendrier des activités pour l'année 2020 ;

Considérant que pour l'activité de Pâques, une chasse aux cocos sera organisée et des achats de matériel pour un montant de 550\$ taxes incluses devront être effectués ;

En conséquence, il est proposé résolu unanimement par les conseillers d'autoriser la coordonnatrice en loisir à faire l'achat du matériel requis pour l'activité de Pâques 2020 pour un montant de 550\$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au compte 02-700-00-970 tel que prévu au budget de 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-03-088**

## **11C – CONFÉRENCE COMPOSTAGE MAISON – TARIF NON-RÉSIDENT ET TIRAGE**

Considérant la résolution no. 2020-02-048 concernant une conférence sur le compostage maison ;

Considérant que la Municipalité souhaite offrir gratuitement cette conférence aux résidents de Sainte-Clotilde ;

Considérant que la Municipalité souhaite offrir aux non-résidents la possibilité d'assister à la conférence et ce, moyennant des frais ;

# **PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE**

---

Considérant que la Municipalité désire faire l'achat de 3 composteurs maison afin d'en faire le tirage lors de cette conférence ;

En conséquence, il est proposé résolu unanimement par les conseillers

- D'autoriser l'achat de 3 composteurs maison au montant maximale de 300\$ plus les taxes applicables ;
- D'établir le prix d'entrée pour les non-résidents à 20\$ par personnes pour assister à la conférence.

**ADOPTÉE**

**2020-03-089**

## **11D – AUTORISATION D'ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE – BIBLIOTHÈQUE**

Considérant que la Municipalité souhaite moderniser les postes de travail informatique à la bibliothèque ;

Considérant qu' il est possible de faire l'achat d'un poste informatique et d'une tablette de type Ipad pour un montant de 875\$ plus les taxes applicables ;

Considérant que la main d'œuvre et la préparation sont en sus des frais pour l'achat des équipements ;

En conséquence, il est proposé résolu unanimement par les conseillers

- D'autoriser l'achat de matériel informatique pour la bibliothèque pour un montant maximale de 1006\$ taxes incluses et d'autoriser les frais de main d'œuvre et de préparation;
- D'imputer cette dépense au compte 02 70230 414.

**ADOPTÉE**

**2020-03-090**

## **11E – PROJET PILOTE POUR LE CAMP DE JOUR – « MINI ANIME »**

Considérant la proposition fait par la coordonnatrice des loisirs concernant un projet pilote de stage pour les enfants de 11 ans et plus au camp de jour estivale de la Municipalité ;

Considérant que le projet pilote « mini Anime » offrirait la chance à 4 participants à travailler au camp de jour afin d'offrir un soutien aux animateurs;

En conséquence, il est proposé résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le projet pilote de « Mini Anime » pour le camp de jour 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-03-091**

## **11F – ADOPTION DE LA POLITIQUE RÉGISSANT L'EXPOSITION D'ŒUVRES D'ART À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Considérant la résolution no.19-06-185 autorisant de démarrer un projet d'exposition d'œuvre d'art à la bibliothèque municipale ;

Considérant que la Municipalité souhaite adopter une politique afin d'encadrer l'exposition des œuvres d'art à la bibliothèque municipale ;

En conséquence, il est proposé résolu unanimement par les conseillers d'adopter la présente politique régissant l'exposition d'œuvres d'art à la bibliothèque municipale.

**ADOPTÉE**

# **PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE**

---

**2020-03-092**

## **11G – FORMATION – INTERACTIONS ENTRE ÉLUS ET PROFESSIONNELS EN LOISIR AU BÉNÉFICE DU CITOYEN**

Considérant que le 17 mars prochain, Loisir et Sport Montérégie offre une formation concernant l'interaction entre élus et professionnels en loisir au bénéfice du citoyen ;

Considérant que le coût de cette formation est de 20\$ plus taxes par participant ;

Considérant que la coordonnatrice en loisirs ainsi que deux conseillères souhaitent y participer ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers

- D'autoriser la coordonnatrice des loisirs ainsi que deux conseillères à participer à la formation pour un montant de 68.99\$ taxes incluses ;
- Que tous les frais afférents à cette formation soient payés par la municipalité.

**ADOPTÉE**

**2020-03-093**

## **11H – RENOUELEMENT D'ADHÉSION À ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE**

Attendu que la municipalité doit être membre de Zone Loisir Montérégie afin d'être admissible au *Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées* ;

Pour ces motifs, il est résolu unanimement par les conseillers que la municipalité adhère à Zone Loisir Montérégie pour 2020-2021 au montant de 40\$.

**ADOPTÉE**

## **12 - CORRESPONDANCE**

**2020-03-094**

### **12A - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CROIX-ROUGE CANADIENNE**

Considérant la demande reçue de la Croix-Rouge Canadienne concernant une demande d'aide financière ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 150\$ soit accordé à la Croix-Rouge Canadienne.

**ADOPTÉE**

## **13 - AFFAIRES DIVERSES**

**2020-03-095**

### **CHANGEMENT DE LOCAL – ORGANISME CHASSE ET PÊCHE**

Considérant que la Municipalité souhaite reprendre le local prêter à l'organisme Chasse et Pêche ;

Considérant que le camp de jour utilise ce local ;

Considérant que la Municipalité offre à l'organisme Chasse et pêche d'utiliser le bureau mobile situé sur le site de l'Éco-Centre ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers de demander à l'organisme Chasse et pêche de faire le changement de local et ce pour le 6 avril 2020.

**ADOPTÉE**

# **PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE**

---

**La conseillère madame Véronique Thibault déclare avoir un intérêt pécuniaire dans la question suivant par conséquent elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question. Elle quitte son siège à 19h21.**

**2020-03-096**

## **14 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 2 MARS 2020**

Mme Amélie Latendresse, directrice générale adjointe, dépose la liste des comptes payés et à payer au 2 mars 2020. Il est résolu unanimement par les conseillers que les comptes payés et à payer au 2 mars 2020 soient acceptés au montant de 206 125.46\$ et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE**

**La conseillère madame Véronique Thibault reprend son siège à 19h22.**

## **15 - PÉRIODE DE QUESTION**

Quelques citoyens ont des questions sur certains points de la présente séance.

**2020-03-097**

## **16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 19h30 sur une proposition de Robert Arcoite, conseiller, appuyé par Marcel Tremblay, conseiller, et ce résolu unanimement.

**ADOPTÉE**

---

André Chenail  
Maire

---

Amélie Latendresse  
Directrice générale adjointe

Je, André Chenail, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 2 mars 2020.

---